

Conseil Municipal du 07 Octobre 2011

1 – Taxe d'aménagement

2 – Travaux d'exploitation pour le bois de chauffage exercice 2012

3 – Travaux d'exploitation en OET

5 – Contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion

6 – Formation des agents – Financement

7 – Indemnité de conseil au Comptable du Trésor

8 – Travaux d'extension de l'école

- Test d'étanchéité à l'air (subvention FEDER)
- Avenant lot N° 4 : Isolation par insufflation
- Confection d'un revêtement pour la structure aire de jeux
- Avenant lot N° 3 et 5 Menuiserie extérieure et intérieure
- Avenant lot N° 6 : Peinture
- Devis travaux de repose grilles en façade
- Etude acoustique

9 – Divers

Rajout de 6 points supplémentaires :

- Subvention FEDER
- Rapport d'activité de la CCPN
- Avenant lot 1 maçonnerie
- Avenant lot 2 ossature bois
- Avenant honoraires Architecte
- Installation de stores sur les portes fenêtres ancien bâtiment école

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 07 Octobre 2011**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire de la commune.

Etaient présents :

M. DERU Claude – Melle WEINACKER Angèle – M. BIEGEL Fernand – Mme TALAGA Joëlle – M. GERARD Michel – M. MONTALBANO Jean- Pierre – Melle PICQ Anne-Louise
M. MULLER Serge – Mme DE GOBBI Sarah – M. PENNERAD Pascal

Absents excusés : M. SENSER Gérard – M. MATZ Jean-Pierre – M. CLAMME André

Procuration : M. MATZ Jean-Pierre a donné procuration à M. DERU Claude
M. SENSER Gérard a donné procuration à Melle WEINACKER Angèle
M. CLAMME André a donné procuration à M. BALLEVRE Jean-Jacques

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme TALAGA Joëlle est nommée secrétaire de séance.

1° TAXE D'AMENAGEMENT.

Monsieur Le Maire explique que dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2010, une réforme a été adoptée concernant l'institution de la taxe d'aménagement (art. L 331-1 et suivants du code de l'urbanisme).

A compter du 1^{er} mars 2012, la taxe d'aménagement se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS), la taxe spéciale d'équipement, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE).

Le taux à ce jour était de 2 % sur le ban de la Commune d'ALTVILLER.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le nouveau taux à 3 %, sans exonération, sur l'ensemble de la Commune d'ALTVILLER.

2° ETAT DE PREVISION DES COUPES.

Programme des travaux d'exploitation – Etat de prévisions des coupes.

Suite à la tempête du 26 août 2011, l'exploitation, des parcelles 10 A et 10 B, est reportée

Sont concernées les parcelles : 2, 4 A et diverses chablis (parcelles 5 et 6)

- bois d'œuvre parcelle 2 environ 21 m³
- bois d'œuvre parcelle 4 A environ 89 m³
- diverses chablis environ 150 m³
- menus produits parcelle 2 environ 176 stères
- menus produits parcelle 4 A environ 191 stères
- menus produits diverses chablis environ 346 stères

Total prévision des recettes : 15 140,00 €

3° TRAVAUX D'EXPLOITATION EN OET.

Prévision des dépenses du programme des travaux d'exploitation :

- Travaux d'exploitation parcelles 2, 4 A et les diverses chablis
- Travaux de débardage parcelles 9 A et 14 C
- Ingénierie Rémunération forfaitaire

Total prévision des dépenses : 9 346,20 € HT

4° TRAVAUX D'EXPLOITATION BOIS DE CHAUFFAGE.

Prévisions des dépenses pour prestation conventionnelle pour le bois de chauffage

- Matérialisation des lots de bois de chauffage
- Dénombrement et réception des lots de bois de chauffage
Pour les parcelles 2, 4 A et les diverses chablis

Total prévision des dépenses : 1 750 € HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les prévisions au point 2, 3 et 4 et autorise Monsieur Le Maire à signer la prévision des coupes et les devis de l'O.N.F.

5° CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION.

Monsieur Le Maire explique que la Commune est adhérente au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion de la Moselle couvrant les risques statutaires des agents communaux. Le contrat a été souscrit auprès de la compagnie CNP Assurances, par l'intermédiaire du courtier DEXIA SOFCAP.

Ce contrat, renouvelé le 1^{er} janvier 2009, arrive à échéance le 31 décembre 2012. Une mise en concurrence des compagnies d'assurance sera réalisée afin de conclure un nouveau contrat en capitalisation entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de confier cette mission au Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à participer à la procédure négociée par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Moselle.

6° FORMATION DES AGENTS - FINANCEMENT.

Monsieur Le Maire explique, qu'à partir du 1^{er} janvier 2012, la collectivité et ses agents ne pourront plus accéder à la formation professionnelle dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.

En effet la cotisation versée au Centre Nationale de la fonction Publique Territoriale (CNFPT) sera abaissée de 1 % à 0,9 % d'où une amputation des ressources du service public de la formation de 33,8 millions d'euros par an, et ce dès l'exercice 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend, à l'unanimité, la motion que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

7° INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR.

Monsieur Le Maire fait part du courrier de Madame La Perceptrice de Saint-Avold concernant l'indemnité de conseil allouée aux Comptables de Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux par décision de leur assemblée délibérante. L'indemnité de conseil pour l'année 2011 s'élève à 343,42 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2011.

8° TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE

a – test d'étanchéité à l'air

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la demande de subvention FEDER et afin d'atteindre les performances énergétiques exigées, un test d'étanchéité à l'air du nouveau bâtiment est demandé.

Cette opération est réalisée par la SARL EECO de FRANCAITROFF pour un coût de 750,00 € TTC.

b – avenant lot N° 4 : Isolation par insufflation

Monsieur Le Maire informe que lors du décompte définitif concernant le lot 4 Isolation par insufflation :

Des travaux de dépose et de repose du faux plafond n'ayant pas été réalisés, il en résulte un avenant négatif de 1 352,30 € H.T.

Le Conseil Municipal prend acte de la diminution du montant de 1 352,00 € H.T. pour le lot N°4 Isolation par insufflation et concernant les travaux d'économie d'énergie du logement communal.

c – confection d'un revêtement pour la structure

Monsieur Le Maire informe que suite aux travaux d'extension de l'école, un nouveau revêtement caoutchouc doit être posé autour de la structure de l'aire de jeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de la société IMAJ pour un montant de 2 420,00 € H.T. et autorise Monsieur Le Maire à signer le devis.

d – avenant lot N°3 menuiserie extérieure

Monsieur Le Maire informe que lors du décompte définitif concernant le lot 3 menuiserie extérieure :

Des travaux ont été supprimés, il en résulte un avenant négatif de 618,00 € H.T.

Le Conseil Municipal prend acte de la diminution du montant de 618,00 € H.T.

e – avenant lot N°3 menuiserie intérieure

Monsieur Le Maire informe que lors du décompte définitif du lot 5 menuiserie intérieure :

Une moins value a été appliquée pour des travaux non réalisés pour un montant de 2 209,80 € H. T.

Des travaux supplémentaires ont été réalisés pour un montant de 3 989,98 € H.T.

- confection et pose de seuil de porte
- confection et pose d'un caisson
- confection et pose de margelle
- fourniture et pose de crémone pompier
- fourniture et pose de plinthe
- confection et pose de main courante
- confection et pose de lisse murale en bois

Il en résulte un avenant positif de 1 780,18 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (moins une abstention) accepte le montant de l'avenant de 1 780,18 € H.T. et autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant.

f – avenant lot N° 6 peinture

Monsieur Le Maire informe que lors du décompte final concernant le lot 6 peinture :

Une moins value a été appliquée sur le revêtement de sol pour un montant de 330,00 € H. T.

Des travaux supplémentaires ont été réalisés pour un montant de 1 198,00 € H.T.

Il en résulte un avenant positif de 868,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le montant de l'avenant de 868,00 € H.T. € et autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant.

g – devis travaux de repose grilles en façades

Monsieur le Maire informe que le devis pour la repose des grilles en façades du logement communal est de 2 250, 00 €. Après en avoir discuté, les travaux seront réalisés par les conseillers.

h – étude acoustique

Après utilisation de la nouvelle salle d'éveil par les enseignantes et les élèves, il s'avère que la salle présente quelques dysfonctionnements d'ordre acoustique. Afin d'y remédier, une étude acoustique est demandée.

Trois entreprises ont été sollicitées :

- SPC Acoustique montant du devis : 1 500,00 € H.T.
- Acouvib montant du devis : 1 318,00 € H.T.
- VENATHEC montant du devis : 2 670,00 H.T.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal (moins une abstention) autorise M. le Maire à signer le devis de l'offre de la Société Acouvib pour un montant de 1 318,00 € H.T.

i – avenant lot N° 2 ossature bois

Monsieur Le Maire informe que lors du décompte définitif du lot 2 ossature bois :

Une moins value a été appliquée (test d'étanchéité non effectué) pour un montant de 400,00 € H. T.

Le Conseil Municipal prend acte de la diminution du montant de 400,00 € H.T. pour le lot N°2 ossature bois

Des travaux supplémentaires (habillage vêtue bois pour étanchéité la façade au-dessus du hall d'accueil) ont été réalisés par la Société Endres, titulaire du lot ossature bois, pour un montant de 1 280,00 € H.T. Ces travaux concernent le marché : travaux d'économie d'énergie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le montant des travaux supplémentaires de 1 280,00 € H.T. et autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant.

j – avenant lot N° 1 vrd – chape - maçonnerie

Monsieur Le Maire informe que lors du décompte définitif du lot 1 vrd – chape – maçonnerie :

Une moins value a été appliquée (fourniture et pose de carrelage non effectuée) pour un montant de 2 767,50 € H.T.

Des travaux supplémentaires ont été réalisés pour un montant de 5 625,20 € H.T.

- fourniture et pose d'enrobé
- fourniture et pose de pavés
- muret en béton
- regard pied de chute
- fourniture et pose de bordure
- fourniture et pose d'un avaloir

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le montant de 2 857,70 € H.T. et autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant.

k – honoraires architecte

Monsieur Le Maire informe que le montant du marché initial concernant les honoraires de l'architecte était de 21 231,84. Suite aux différents avenants la nouvelle situation du marché total est de : 309 285,10. Le taux appliqué par l'architecte est de 7,7 %.

La nouvelle situation est de 23 819,11. Il en résulte un avenant de 2 587,27 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le montant de 2 587,27 € H.T. et autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant.

l – Pose de stores sur les portes-fenêtres

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de poser des stores avec tissu occultant sur les portes-fenêtres d'une salle de classe et de l'ancienne salle d'éveil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le montant du devis de Séquence Décor pour un montant de 2 662,21 € H.T. et autorise Monsieur Le Maire à signer le devis.

9° SUBVENTION FEDER

Monsieur Le Maire informe que la construction de la salle d'éveil et de jeux est éligible pour l'obtention d'une subvention FEDER

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal sollicite la subvention FEDER pour un montant des travaux de : 309 285,10 € H.T.

Avec la mention suivante :

« si la subvention communautaire n'est pas attribuée au moment sollicité, la différence sera prise en charge par le budget de la collectivité »

10° RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CCPN.

M. le Maire rapporte

En exécution des dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, reproduit ci-après :

« Le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la Commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ».

Le Conseil Municipal de la Commune a pris acte du rapport d'activité 2010/2011 de la Communauté des Communes du Pays Naborien.

11° Divers

Information concernant la commission administrative de révision de la liste électorale :

- titulaire pour le tribunal de grande instance de Sarreguemines :
Madame Ellen PARAZZA
- titulaire pour l'Administration :
Madame Angèle WEINACKER

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre la majorité des membres présents

ALTVILLER le 10 octobre 2011

Le Maire

M. BALLEVRE Jean-Jacques

Numéro	Objet de la délibération	Page
1	TAXE AMENAGEMENT	2
2	ETAT DE PREVISION DES COUPES, TRAVAUX D'EXPLOITATION EN EOT, TRAVAUX D'EXPLOITATION BOIS DE CHAUFFAGE	2 -3
3	Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la MOSELLE	3
4	FORMATION DES AGENTS - FINANCEMENT	3
5	INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR	4
6	TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE b – avenant lot N° 4 : Isolation par insufflation	4
7	TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE c – confection d'un revêtement pour la structure	4

8	TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE d – avenant lot N°3 menuiserie extérieure	5
9	TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE e – avenant lot N°5 menuiserie intérieure	5
10	TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE f – avenant lot N° 6 peinture	5
11	TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE h – étude acoustique	6
12	TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE i – avenant lot N° 2 ossature bois	6
13	TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE j – avenant lot N° 1 vrd – chape - maçonnerie	6
14	TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE k – honoraires architecte	7
15	TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE l – Pose de store sur les portes-fenêtres	7
16	SUBVENTION FEDER	7
17	RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CCPN	7

Emargements

M. BALLEVRE Jean-Jacques	M. DERU Claude	M. CLAMME André a donné procuration à M. Jean-Jacques BALLEVRE
Mme TALAGA Joëlle	M. BIEGEL Fernand	Mme DE GOBBI Sarah
M. GERARD Michel	M. MATZ Jean-Pierre a donné procuration à M. Claude DERU	M. MONTALBANO Jean-Pierre
M. MULLER Serge	M. PENNERAD Pascal	Melle PICQ Anne-Louise
M. SENSER Gérard a donné procuration à Melle WEINACKER Angèle	Melle WEINACKER Angèle	